

COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

N°007/2025/OTR/CG/CI/DCCF

SECURISATION DES PROPRIETES FONCIERES PAR LA MISE A JOUR DU GEOREFERENCEMENT DES ANCIENS TITRES FONCIERS

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance du public et particulièrement des détenteurs des titres fonciers non géoréférencés, notamment ceux antérieurs à 2007, qu'ils sont invités à saisir les services du cadastre et de la conservation foncière à Lomé ou dans les chefs-lieux de régions en vue des formalités de géoréférencement et de mise à jour, contre paiement des frais forfaitaires unique de trente-cinq mille (35000) francs CFA par dossier.

Compte tenu de l'importance du géoréférencement dans la sécurisation des propriétés foncières, le Commissaire Général exhorte les personnes concernées à prendre immédiatement attache avec les services compétents de l'OTR indiqués ci-dessus pour les dispositions de régularisation qui s'imposent.

Fait à Lomé, le 21 mai 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Koko B. TCHODIE